

normes scientifiques établies pour chaque discipline en fonction des critères modernes de description et d'interprétation des objets; il serait souhaitable que de telles normes soient élaborées sur le plan international.

Les expériences portant sur l'utilisation d'ordinateurs dans les musées ou au service des musées, menées dans divers pays, ont donné des résultats intéressants et méritent d'être poursuivies, en raison de leur importance pour la future collaboration des musées sur le plan international et surtout de l'aide que les ordinateurs peuvent apporter à la recherche: exactitude, facilité rapidité d'information.

Outre l'étude des collections, l'activité de recherche devrait être complétée par des programmes orientés vers l'extérieur: missions de recherche sur le terrain notamment, archéologiques, ethnologiques, de sciences naturelles.

Le Musée et les autres Institutions de recherche.

La tradition de coopération, depuis si longtemps fructueuse, entre les musées et les autres institutions scientifiques, notamment les universités, est à souligner, à maintenir et à développer. Le musée doit tout d'abord être largement ouvert aux chercheurs venant des autres institutions, soit pour consultation, soit en détachement; de même, par voie d'échange, le personnel scientifique du musée devrait avoir accès, dans les mêmes conditions, à ces institutions, à leurs activités. En outre, le musée doit participer d'une manière plus active et plus permanente à la planification et à la coordination des recherches scientifiques relevant de sa discipline et des disciplines voisines, aux divers niveaux régional, national et international. Ainsi, le musée prendra part, dans les meilleures conditions, à des recherches collectives.

Il se pose, particulièrement à cet égard, un problème qui doit être résolu dans le cadre des relations entre musée et autres institutions: celui de l'attribution des résultats, et notamment des collections d'objets, provenant de missions de recherche. Le musée ayant parmi ses fonctions spécifiques celles de collecter, de classer, de conserver et de rendre accessibles des ensembles d'objets et de documents, il devrait apporter son assistance dans ces domaines aux autres institutions, c'est à dire si possible recevoir le produit de leurs recherches, ou au moins aider à leur entretien et à leur mise en valeur.

Recommandations aux Organisations internationales.

Il serait souhaitable que l'Icom, par l'intermédiaire de ses Comités Internationaux spécialisés, entreprenne la mise au point de normes de catalogage à l'intention des musées des diverses disciplines, ainsi que de notices d'application de ces normes, en tenant compte de la possibilité d'emploi d'ordinateurs dans le futur.

Il est suggéré à l'Unesco d'envisager la publication, dans la revue Museum, d'un article d'information générale concernant "Le Musée et l'Informatique, état actuel des questions et perspectives d'avenir."